L'@ssureur Conseil
un site du groupe VERSPIEREN

Traducteur et agence de traduction

74.30Z

Tour d'horizon des solutions d'assurance professionnelle pour les agences de traduction, à privilégier de façon à se prémunir efficacement contre les risques spécifiques auxquels les traducteurs sont susceptibles d'être confrontés dans le cadre de leur activité.

TÉLÉCHARGER LA FICHE MÉTIER

Dans l'exercice de sa profession, un traducteur peut malheureusement commettre des fautes, des erreurs ou des négligences dont les conséquences peuvent mettre en péril son activité. En effet, une erreur de traduction peut entraîner des pertes financières, voire des préjudices corporels ou matériels. Afin d'exercer sereinement, une agence de traduction doit veiller à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour traducteurs de qualité. L'assureur Conseil vous guide pour choisir une solution d'assurance RCP pour agence de traduction, parfaitement adaptée à votre activité et à votre clientèle. Par ailleurs, la souscription d'une solution d'assurance en cas de perte financière pour votre activité de traducteur couvrira vos préjudices financiers et vos pertes d'exploitation.
Naturellement, le local de votre agence de traduction ainsi que vos biens professionnels doivent être protégés par une assurance spécifique. L'Assureur Conseil vous oriente pour sélectionner une assurance multirisque concernant les locaux de l'agence de traduction ainsi qu'une assurance pour les biens professionnels.
Veillez à bien assurer le parc automobile de votre agence de traduction et à souscrire une assurance pour les traducteurs pour protéger votre activité en garantissant à vos salariés une protection optimale notamment une prévoyance couvrant les risques liés à la personne.

Responsabilité civile professionnelle

Vos risques

Une erreur de traduction comme :

Un contre-sens, un faux sens, une approximation ou une imprécision… de traduction peut ne pas avoir de conséquence ou si minime que l'erreur passera inaperçue dans la majorité des cas et puis, il y a les erreurs rares mais parfois lourdes de conséquences pour vos clients et pour les tiers en général qui entraîneront des pertes financières et parfois des préjudices corporels ou matériels en série comme :

- le retrait d'un produit et des notices l'accompagnant : il s'agit par exemple, du secteur de la santé et du cas d'un grand laboratoire anglo-saxon dont les notices de produits pour nourrissons étaient mal traduites en espagnol et pouvaient entraîner des problèmes de santé donc des préjudices corporels pour les nourrissons, voire leur décès ;
- des frais d'avertissement aux consommateurs une fois l'erreur de traduction découverte, la réédition des notices… ;
- une atteinte à l'image de l'entreprise cliente et une perte d'exploitation, parfois sa faillite ou son rachat ;
- la commercialisation d'un produit à l'export s'accompagne de modes d'emploi en de nombreuses langues.

L'impact d'une erreur de traduction n'aura pas la même portée suivant la nature du produit et le domaine concerné : une consigne de charge maximale (individu et matériau) ou sécuritaire mal traduite pour un escabeau ou une échelle ou un échafaudage pliable ou encore sur l'utilisation d'un robot-coupe électrique, n'aura bien sûr pas les mêmes conséquences que la mise en fonction d'un téléviseur et la programmation des chaînes TV ou encore l'utilisation d'un casque audio.

Nos conseils

Dans bon nombre de cas, le commanditaire de la traduction se retournera contre le traducteur. C’est pourquoi, nous vous recommandons vivement de couvrir votre responsabilité civile professionnelle (RCP) pour les fautes, les erreurs ou les négligences que vous ou vos préposés pourriez commettre dans les travaux de traduction qui vous sont confiés.

Certes, votre responsabilité sera celle d’un prestataire ou sous-traitant, le producteur ou le distributeur sera en première ligne vis-à-vis des personnes lésées, voire des victimes, mais il sera en droit de vous réclamer une indemnisation pour les préjudices subis du fait de l’erreur commise par vous-même ou vos collaborateurs.

La norme NF EN 15038 Services de traduction : exigences requises pour la prestation du serviceœa vu le jour en août 2006. Son objet n’est pas de garantir la qualité des traductions effectuées par les prestataires mais de définir un processus de qualité.

Faîtes valider vos compréhensions techniques et les traductions correspondantes pas les interlocuteurs des services techniques de vos clients ou les spécialistes juridiques internes ou externes de vos clients si le sujet est de portée juridique.
Vérifiez, à ce titre, que votre contrat d’assurance responsabilité civile pro vous couvre également contre les conséquences dites immatérielles ou dommages immatériels non consécutifs y compris du fait d’un retard d’origine accidentel et de ses conséquences qui pourraient vous être imputées.
Essayez d’obtenir de vos clients une renonciation à recours contractuelle de leur part au-delà d’un certain montant qui, par exemple, excéderait celui couvert par votre assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP).

Solutions d'assurance

Traducteur, vous souhaitez des renseignements sur les solutions d'assurances de responsabilité civile professionnelle, Nous contacter via le formulaire de contact ou sélectionnez l'intermédiaire de votre choix.

CONTACTER UN INTERMÉDIAIRE

à qui vous pourrez transmettre la fiche métier
(format PDF à télécharger)

Biens professionnels

Agencement, mobilier, matériel.

Vous devez les assurer contre les principaux risques : incendie, dégâts des eaux, vol… Attention si vous êtes locataire, les agencements immobiliers réalisés à vos frais doivent être assurés au titre du « contenu ».
Transmettez systématiquement à votre assureur agent ou courtier, une copie du bail qui vous lie au propriétaire afin que celui-ci puisse prendre connaissance des obligations respectives et adapter le contrat en conséquence.

Cas particulier du matériel informatique, de reconstitution des données ou d’archives et des supports d’information.

En général, le matériel informatique est assuré au titre du contrat Multirisque locaux contre les bris et destructions de matériel mais il peut être nécessaire de souscrire un contrat séparé en fonction de l’importance du matériel.

L’informatique « portable » doit être assurée en tous lieux.

La garantie doit être étendue aux frais de reconstitution des données informatiques ou non et au remplacement des supports d’information.

Solutions d'assurance

Traducteur, vous souhaitez des renseignements sur les solutions d'assurances de vos biens professionnels, Nouscontacter via le formulaire de contact ou sélectionnez l'intermédiaire de votre choix.

CONTACTER UN INTERMÉDIAIRE

à qui vous pourrez transmettre la fiche métier
(format PDF à télécharger)

Pertes financières

Frais supplémentaires d’exploitation :

Cette assurance vous permettra, en cas d’événements majeurs, de redémarrer le plus rapidement possible l’activité par la prise en charge des frais engagés en vue d’éviter ou de limiter une perte d’exploitation ou d’honoraires.

Pertes d’exploitation, pertes de revenus, pertes d’honoraires :

Cette assurance permet de couvrir, en cas d’événements majeurs, la perte d’exploitation ou de revenus qui s’obtient en comparant le montant qui aurait été réalisé en l’absence de sinistre et le montant effectivement réalisé après le sinistre déduction faite des frais et charges que le professionnel cesse de supporter du fait du sinistre.

Autres pertes financières :

Le contrat doit inclure l’assurance des autres frais et pertes consécutifs à un sinistre garanti tels que les pertes de loyers, les pertes d’usage.

Solutions d'assurance

Traducteur, vous souhaitez des renseignements sur les solutions d'assurances en cas de pertes financières, Nous contacter via le formulaire de contact ou sélectionnez l'intermédiaire de votre choix.

CONTACTER UN INTERMÉDIAIRE

à qui vous pourrez transmettre la fiche métier
(format PDF à télécharger)

Locaux

Vous êtes propriétaire des murs, propriétaire unique

Vous devez assurer l’immeuble pour la valeur de reconstruction à neuf, ce qui est le plus communément admis dans les contrats Multirisques locaux. Le contrat doit également couvrir votre responsabilité civile de propriétaire d’immeuble.

Vous êtes copropriétaire

L’immeuble est assuré par la copropriété mais il convient de vérifier auprès du syndic que la garantie souscrite porte sur l’ensemble des parties privatives et communes immobilières.

Vous êtes locataire

Vous devez assurer votre responsabilité locative.

Solutions d'assurance

Traducteur, vous souhaitez des renseignements sur les solutions d'assurances de vos locaux, Nous contacter via le formulaire de contact ou sélectionnez l'intermédiaire de votre choix.

CONTACTER UN INTERMÉDIAIRE

à qui vous pourrez transmettre la fiche métier
(format PDF à télécharger)

Risque automobile

Les véhicules de votre entreprise

Votre entreprise doit assurer obligatoirement en responsabilité civile tout véhicule utilisé pour l’exercice de son activité, qu’elle en soit propriétaire ou non. Si vous souhaitez un niveau de protection maximum, souscrivez aussi les garanties

dommages tous accidents, assistance, protection juridique et garantie du conducteur. Les véhicules peuvent être assurés par des contrats individuels ou par un contrat flotte, à partir de 3 véhicules.

Les marchandises transportées ou les biens confiés dans les véhicules

Si vous transportez des marchandises, effets personnels & professionnels ou des biens confiés, vous pouvez les couvrir en dommages, avec une garantie spécifique.

Vos salariés utilisent le véhicule de l'entreprise

Tout conducteur qui utilise un véhicule assuré de l'entreprise est couvert en garantie responsabilité civile, sans qu'il soit besoin de le dénommer au contrat. Les autres garanties souscrites sont également acquises quel que soit le conducteur.

Vos salariés utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de l'entreprise

Vos salariés peuvent utiliser occasionnellement ou régulièrement leur véhicule personnel dans le cadre de déplacements professionnels dès lors que :

- Vous ayez souscrit un contrat d'assurance « auto mission » qui couvre spécifiquement leurs déplacements professionnels. Attention, le véhicule du salarié doit cependant être assuré à titre personnel pour ses trajets domicile/lieu de travail.
- Ou qu'ils aient assuré leur véhicule personnel pour un usage « affaires ». Dans ce cas, le salarié peut vous demander le remboursement de la différence de prime avec un usage « domicile/lieu de travail » en récupérant une attestation de différence de prime auprès de son assureur.

Solutions d'assurance

Traducteur, vous souhaitez des renseignements sur les solutions d'assurances liées au risque automobile, Nous contacter via le formulaire de contact ou sélectionnez l'intermédiaire de votre choix.

CONTACTER UN INTERMÉDIAIRE

à qui vous pourrez transmettre la fiche métier
(format PDF à télécharger)

Assurance de personnes

La protection de vos salariés

À partir du 1er janvier 2016, vous avez l'obligation légale d'instaurer une couverture minimale « santé » pour tous les salariés.

Les frais de santé :

Un contrat frais de santé prend en charge tout ou partie des prestations hospitalisation, dentaire, optique, médecine courante, laboratoires d'analyse, médecine douce… en complément des remboursements de la Sécurité sociale.

Au 1er janvier 2016 au plus tard, toute entreprise du secteur privé aura l'obligation de mettre en place une complémentaire santé pour ses salariés avec un minimum de garanties, appelée le panier de soins.

La prévoyance :

Un contrat prévoyance collectif permet de couvrir les salariés des risques liés à la personne :

- en cas d'arrêt de travail (versement d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité) ;
- en cas de décès (versement d'un capital pour les enfants et le conjoint).

Vous devez respecter la loi de mensualisation légale (garantir, pendant un arrêt de travail, le salaire des salariés pendant x mois en fonction de leur ancienneté). De plus, votre convention collective peut prévoir des obligations de garanties et/ou de cotisations. Cette obligation de cotisation existe automatiquement pour les salariés en statut cadre (obligation de l'employeur de participer à minima à 1,5 % de la tranche A du salaire).

La protection pour vous, chef d'entreprise

1. Vous avez un statut de salarié. Voir rubrique ci-dessus « La protection de vos salariés»
2. Vous avez un statut de NON salarié

La loi Madelin est destinée à améliorer votre protection sociale et de vous faire bénéficier des mêmes avantages qu'un salarié. Les dispositions de cette loi accordent d'importantes exonérations fiscales. Elle vous permet de déduire de l'assiette des bénéfices imposables les cotisations santé, prévoyance et retraite, sous certaines conditions.

Quelles garanties entrent dans le champ d'application de la loi ?

Couvrant tous les domaines de la protection sociale, la loi Madelin prend en compte les prestations en espèces versées sous forme de rente au titre des garanties suivantes : complémentaire santé, prévoyance (dépendance et arrêt de travail), retraite et perte d'activité subie.

Comment en bénéficier ?

Vous devez être à jour de vos cotisations aux régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse. Les cotisations doivent être versées au titre de la couverture facultative retraite et prévoyance (y compris santé) auprès d'une société d'assurances sous la forme d'un contrat groupe.

Quels sont les principes de la loi ?

Les cotisations sont déductibles.

Sont concernées :

- les cotisations servant à financer les contrats couvrant les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ;
- les rentes d'invalidité et d'éducation ;
- la rente viagère de conjoint en cas de décès ;
- la complémentaire santé ;
- la retraite par capitalisation.

Les prestations sont imposables.
Les prestations suivantes, constituant un apport de revenu complémentaire, sont soumises à l'impôt :

- les rentes viagères servies au titre de la retraite ou suite à un décès (imposable dans la catégorie des pensions) ;
- les indemnités journalières imposables au titre des revenus ;
- les prestations servies par la complémentaire santé sont des remboursements : elles ne sont donc pas considérées comme un revenu et restent non imposables.

Solutions d'assurance

Traducteur, vous souhaitez des renseignements sur les solutions d'assurances des personnes, Nouscontacter via le formulaire de contact ou sélectionnez l'intermédiaire de votre choix.

CONTACTER UN INTERMÉDIAIRE

à qui vous pourrez transmettre la fiche métier
(format PDF à télécharger)

© 2025 L'ASSUREUR CONSEIL – VERSPIEREN – Tous droits réservés